

Concours section : Examen professionnel d'ingénieur de l'agricu

Epreuve matière : iae - sujet n°1 (choix spécialité/domaine 4 - alimentation et sa/rédaction d'une note au cho

17 / 20

Concours/Examen : EXAM PRO IAE / NASA Épreuve : Rédaction d'une Note N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : Domaine 4 / Alimentation et Santé Animales et Végétales

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Direction Départementale en
charge de la Protection des
Population Département D
Service Qualité et Sécurité
Sanitaire des Aliments

A Le

NOTE A L'ATTENTION
du PREFET

Objet : Gestion du risque environnemental suite à
l'incendie dans l'usine sur la commune C.

Références :

- Instruction Technique DGAL/SDSSA/2022-475 du 23/06/2022
- Instruction Technique DGAL/SDSSA/2024-170 du 11/03/24

Les expériences passées sur les accidents d'origine technologique ont montré que la gestion de l'urgence, à savoir les secours et les soins, la réparation des dommages environnementaux et sanitaires les plus visibles ne suffisent pas. En effet, les conséquences à plus long terme sur la santé humaine et l'environnement sont aussi à envisager.

Lors de l'incident survenu l'incendie survenu dans l'usine située sur la commune C, un important nuage de fumée s'est répandu dans l'atmosphère pendant plusieurs heures et sur plusieurs kilomètres. Les différents services de l'Etat doivent travailler en collaboration afin de gérer au mieux et pour tous les aspects cette situation et les impacts.

Depuis le début de l'année 2024, la DGAL est compétente pour l'ensemble de la réglementation et des contrôles relatifs à la sécurité alimentaire sanitaire de l'alimentation pour l'intégralité du champ de l'alimentation humaine et animale.

A ce titre, nous présenterons le contexte et les conséquences possibles, avant d'aborder la gestion du risque et les mesures à adopter.

Tout d'abord, il est important de noter que cet incendie ~~et son impact~~ a eu lieu dans une commune, à proximité d'une zone urbanisée et agricole et l'impact ~~au niveau~~ environnemental dans un département où l'agriculture est très diversifiée. En effet, une grande partie concerne l'élevage de bovins viande et lait, de porcins et de volailles ~~hors~~ sol, d'ovins-caprins et en viron l'autre moitié pour la viticulture, le maraîchage et les grandes cultures.

Les incendies peuvent être source de formation de dioxines et de polychlorobiphényles (PCB).

Ces composés sont classés parmi les polluants organiques persistants, ils se dégradent lentement dans l'environnement, ils sont bioaccumulables. Ils sont toxiques et sources de contamination de la chaîne alimentaire.

Il y a donc un risque de contamination de l'environnement, l'air et l'eau, risque pour la santé humaine et plus particulièrement ce qui est de notre champ de compétence, contamination des végétaux, des animaux, de l'alimentation des animaux, c'est à dire de la chaîne de l'alimentation.

La Gestion du Risque

Quels sont les principes de la gestion de cette pollution industrielle sur l'environnement, notamment les impacts sur les productions agricoles (végétales, animales terrestres et aquacoles), sur les denrées et les aliments pour animaux.

On peut citer 7 phases :

- ① L'identification de la pollution, avec la caractérisation de la pollution, c'est à dire la nature des substances, leur quantité et la durée de l'impact.
- ② La définition du périmètre concerné.
- ③ Le recensement des productions ^{agricoles} impactées, végétales et animales, terrestres et aquacoles.
- ④ Identification des couples analytes / matrices les plus à risque et définition des échantillonnages.
- ⑤ Elaboration d'un plan de prélèvements exploratoire.
- ⑥ Analyses des résultats de ce plan de prélèvement.
- ⑦ Mesures sur les animaux, les productions animales et végétales.

Toutes ces étapes se feront en collaboration avec les différents services concernés.

On pourra notamment solliciter l'appui technique et scientifique de la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgences (CASU).

Concours/Examen : EXAM PRO IAE / MASA Épreuve : Rédaction d'1 Note N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Domaine 4 / Alimentation et Santé Animales et végétales

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Nous allons détailler les différentes mesures qui pourraient être prises et les aides ou les moyens financiers mis à disposition.

Ces mesures pourront être adaptées ou complétées en fonction des résultats et des situations.

Les mesures sont immédiates et d'autres à moyen et long terme.

* En cas de pollution terrestre du milieu terrestre :

- interdiction d'accès aux points d'eau
- consignation de végétaux
- interdiction de mise sur le marché et de consommation des denrées
- décontamination des animaux
- analyses laboratoires pour les végétaux et les animaux.

Si la pollution s'avère pérenne, il pourra être envisagé l'interdiction définitive des activités agricoles avec une relocalisation ou une reconversion, facilitées.

* En cas de pollution du milieu aquatique

- interdiction des activités de pêche et la commercialisation
- interdiction de l'abreuvement des animaux, de l'irrigation
- fermeture des zones de pêche
- analyses libératoires

Si les analyses dans le cadre des plan exploratoire est pris en charge par la DDPP, en appui éventuellement par la DGAL, le remboursement des exploitants pour la mise en place des mesures est complexe et pas prévue réglementairement. Les assurances, L'ADEME peuvent selon les cas, le type de l'incident et les responsabilités, intervenir.

Enfin, il sera primordial de communiquer pour informer et rassurer la population et les professionnels.

La communication sera plus ciblée et plus précise pour les exploitants agricoles.

Pour l'ensemble de la population on notera en particulier :

- les caractéristiques des contaminants concernés
- les conséquences en cas de dépassement des limites réglementaires
- les recommandations sur la consommation des denrées (auto-produites ou non)

On peut citer par exemple les recommandations de l'ANSES pour la consommation de poisson.

